Août 2024

SANCTUS MAIXENTUS
HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro 7

Edito

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce numéro est une édition spéciale consacrée à la Seconde Guerre mondiale. Parce que la ville s'apprête à fêter les 80 ans de la Libération, il nous a semblé intéressant de vous présenter Saint-Maixent-L'Ecole pendant la période 1939-1945.

Il annonce l'édition d'un Cahier saint-maixentais n° 2, *Saint-Maixent-l'Ecole 1940-1944, de l'Occupation à la Libération*.

Ce numéro aborde les différents temps et thèmes de la période à travers les six années de guerre. Comme pour le cahier saint-maixentais, le choix a été de présenter un maximum de documents bruts, sans commentaire, pour illustrer la période. Il est à noter qu'un certain nombre de documents provient du *Mémorial des Deux-Sèvres*, journal qui a participé à la Collaboration avant de disparaître en 1944 au profit de *La Nouvelle République* et du *Courrier de l'Ouest*.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Benoit Sancé

Sanctus Maixentus association loi 1901

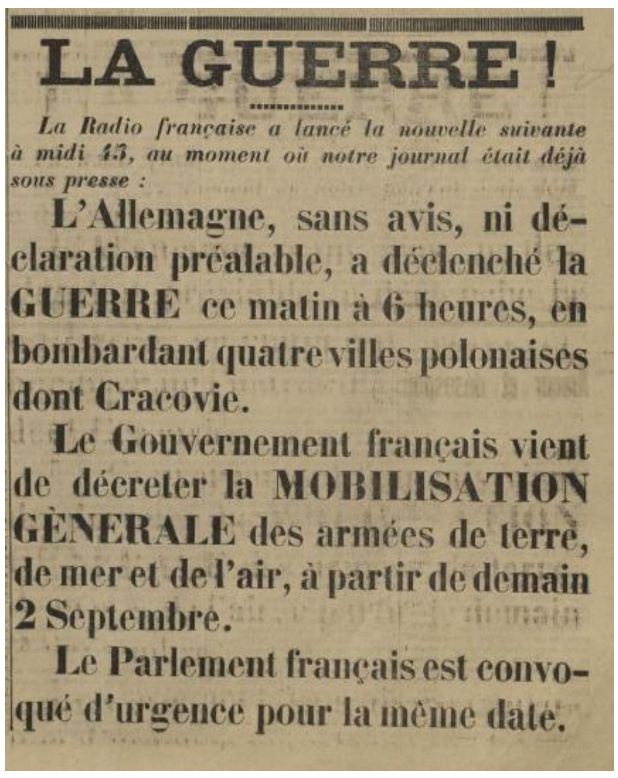

LA GUERRE !

La Radio française a lancé la nouvelle suivante à midi 45, au moment où notre journal était déjà sous presse :

L'Allemagne, sans avis, ni déclaration préalable, a déclenché la GUERRE ce matin à 6 heures, en bombardant quatre villes polonaises dont Cracovie.

Le Gouvernement français vient de décreter la MOBILISATION GÉNÉRALE des armées de terre, de mer et de l'air, à partir de demain 2 Septembre.

Le Parlement français est convoqué d'urgence pour la même date.

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 204 : 2 septembre 1939

30 SEPTEMBRE 1939 : DISCOURS DE M. MOINARD, MAIRE DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Mes chers collègues

En présence des évènements tragiques qui se déroulent et qui font vivre des heures d'angoisse à toutes nos familles, j'apporte en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, l'hommage de notre profonde sympathie et de notre admiration patriotique à tous nos compatriotes pour le tribut que leur a demandé l'indépendance et le salut de notre patrie.

Tous, ils ont répondu avec le même élan, avec ce sentiment humanitaire qui dicte à l'homme ses rapports de loyauté et de justice fraternelle, et lui font réprouver ces instincts sanguinaires qui rappellent les temps les plus reculés de la barbarie.

Celle-ci est symbolisée par le monstre teuton qui a déchainé cette affreuse tuerie poussant son cynisme jusqu'à rechercher cette duplicité criminelle qu'il combattait hier encore, la considérant alors comme une hydre vivante qu'il fallait détruire pour le salut de l'humanité.

Cette complicité sans exemple sous des doctrines absolument opposées a jeté le masque et nous a montré les deux compères sous leur vraie figure d'hypocrisie sanguinaire semant sur leur passage la dévastation, la ruine et le deuil.

Contre leur attente peut-être cette coalition n'atteindra pas son but et loin d'ébranler le courage des Français et de nos alliés, elle ne peut que le raffermir, elle ne peut que cimenter notre résolution devant cette menace contre la liberté des peuples et contre tout ce qui fait l'idéal civilisateur de l'homme.

C'est à cette œuvre de résistance tenace contre la destruction de notre domaine, matériel, intellectuel et moral que tous les Français apporteront leurs efforts.

C'est par cette œuvre de confiance et de foi patriotique que nous donnerons à nos chers et vaillants soldats le réconfort moral que méritent leurs durs sacrifices pour lequel nous leur adressons notre salut fraternel.

Après l'évocation d'une période aussi douloureuse, il me reste, mes chers collègues, un devoir personnel à remplir auquel je ne saurais manquer. C'est celui de vous exprimer ma très vive reconnaissance pour le témoignage d'amitié que vous avez bien voulu m'offrir à l'aube de ma quatre-vingt unième année. Vous avez voulu donner comme assise à celle-ci, une pierre blanche alors que les augures en accusent toute la fragilité.

Si vous m'avez apporté dans la circonstance un réconfort moral que j'ai hautement apprécié, vous avez en outre confirmé les sentiments de solidarité qui ont toujours groupé vos efforts pour le mieux-être de notre Ville et pour rendre une tâche plus agréable et plus légère.

Ce sont là mes chers collègues, des souvenirs que je garderai fidèlement dans ma mémoire, qui resteront comme le fleuron de ma vie et pour lesquels je vous dis merci du fond du cœur.

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 30 septembre 1939

Commémoration patriotique pour le 150e anniversaire de la Révolution de 1789, *pressant appel aux communes du département pour que chacune participe sous une forme quelconque à une belle et utile démonstration d'unité française pour laquelle s'apprête la Nation entière.*

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal des Deux-Sèvres : 1er juillet 1939

Essence – Les consommateurs d'essence, dans les catégories suivantes : docteurs, vétérinaires, hôpitaux, industriels et commerçants ayant des commandes de l'armée, devront se présenter à la mairie pour indiquer la quantité d'essence qu'ils seraient susceptibles d'utiliser pendant le mois d'octobre.

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 225 : 25 septembre 1939

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 252 : 28 octobre 1939

LA PRESSE EN PARLE

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 280 : 1er décembre 1939**

Une bonne œuvre – Nous rappelons que le mercredi 6 décembre, à 21 heures, aura lieu dans la salle du Cinéma X, offerte gracieusement par son directeur, M. Prunier, une belle soirée de famille organisée par la Maison Nineuil (ébénisterie) en collaboration avec tous ses ouvriers, au profit des œuvres d'aide à nos soldats sur le front.

Arbre de Noël – Jeudi dernier 21 décembre, sur l'initiative des directeurs des bureaux civils et militaires des Evacués se sont réunis à la mairie : Mme la colonelle Besnier, de la Croix-Rouge ; Mme Breiner, dame évacuée ; M. Smets, évacué. Mme Besnier a été nommée présidente du Comité chargé d'organiser l'Arbre de Noël des évacués militaires de notre ville. Des jouets, des bonbons, des gâteaux seront distribués à tous nos petits hôtes jusqu'à l'âge de 10 ans. Le Père Noël donne rendez-vous à tous : enfants, mamans, parents et amis, au Cinéma X, pour le jeudi 28 décembre, à 14 heures 30.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 300 : 24 décembre 1939**

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 262 : 10 novembre 1939**

Sirène – Dans la nuit du 11 au 12 novembre, il sera fait un essai de fonctionnement de la sirène pour s'assurer de son efficacité pendant la nuit. Les habitants n'auront pas à se déranger ; seuls les chefs d'îlots se réuniront à la Mairie le lendemain, à 11 heures, pur faire connaître le résultat.

Fonds privé : sur la porte Châlon apparaît la sirène.

Ad79 Fonds privé – Porche de l'hôtel de ville (février 1950, détruit)

AU GRÉ DES DÉLIBÉRATIONS : 1940 (Archives municipales - Délibérations du Conseil municipal)

27 avril : ouverture d'un crédit municipal de 1.200 francs pour le creusement de tranchées pour les besoins de la défense passive. Les sites sont ensuite identifiés pour qu'en cas d'alerte, la population puisse s'y réfugier.

27 août : *M. le maire indique au conseil que malgré toute sa bonne volonté il n'a pu réussir à provoquer une réunion depuis le 27 avril dernier tellement il est reconnu que le surcroît de travail dans les différents services de la mairie est toujours progressif.*

18 novembre : L'administration française de l'Ecole militaire a licencié une grande partie de son personnel civil. Mais l'administration allemande demande le maintien de six employés : quatre à la piscine et deux à Coiffé. Elle demande également deux autres employés pour le chauffage de l'Ecole militaire et deux autres hommes pour le nettoyage des massifs de Coiffé et l'entretien du tennis.

18 novembre : le service de ravitaillement est débordé.

18 novembre : le stade de Saint-Maixent-l'Ecole, *un des plus beaux de la région*, est en partie dégradé par *une bande de garnements qu'il serait peut-être bon de surveiller.*

Et dans la presse – *Le Mémorial des Deux-Sèvres* n° 61 : 13 mars 1940
Réfugiés – Toute personne hébergeant à un titre quelconque, un ou plusieurs réfugiés, est tenue d'en faire la déclaration à l'hôtel de ville dès l'arrivée des intéressés. Les réfugiés doivent se présenter eux-mêmes au cas où le propriétaire hébergeant ne pourrait accomplir cette démarche, et munis de papier d'identité. En cas de départ, les réfugiés doivent également faire une déclaration et remettre leur certificat d'admission à l'allocation. Il est aussi rappelé aux propriétaires ou locataires d'immeubles réquisitionnés, qu'ils ne peuvent disposer de ces immeubles qu'après entente avec les services intéressés.

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 262 : 10 novembre 1939

DE LA DRÔLE DE GUERRE À L'EFFONDREMENT

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 68 : 21 mars 1940**

A la demande de plusieurs lecteurs nous rappelons ci-après les jours de fermeture concernant les commerces suivants
Boucheries – Lundi, mardi et mercredi de chaque semaine
Charcuteries – Lundi et mardi de chaque semaine
Pâtisseries – Lundi, mardi et vendredi ; mais resteront ouvertes toute la semaine de Pâques
Cafés – Jours de vente interdite de l'alcool : mardi, jeudi et samedi.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 74 : 29 mars 1940**

Saint-Maixent-l'Ecole – Cartes d'alimentation. Le maire prévient la population que, dans le but d'établir les cartes d'alimentation, les intéressés sont invités à se présenter à la Mairie munis de leur livret de famille aux jours indiqués ci-dessous :
Lettres : A, le 29 mars ; B, le 30 mars ; C D E, le 1er avril ; F G H, le 2 avril ; I J K L, le 3 avril ; M N O P, le 4 avril ; Q R S T, le 5 avril, U V W X Y Z, le 6 avril.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 84 : 10 avril 1940**

Sports – Dimanche dernier s'est disputé au Stade municipal un match de football, entre la jeunesse ouvrière sportive melloise et les cadets de Denfert-Rochereau. La partie a été des plus intéressantes et les deux équipes, après de belles passes de jeu, ont fini par égaliser 4 buts à 4.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 112 : 14 et 15 mai 1940**

Arrestation – Un mandat d'arrêt a été exécuté lundi matin contre une dame C..., professeur d'anglais au collège, qui aurait tenu des propos défaitistes devant ses élèves.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 125 : 30 mai 1940**

Avis – Tous les jeunes gens âgés de plus de 15 ans et les anciens combattants qui seraient volontaires pour former une section de guet, sont priés de se faire inscrire à la Mairie dans le plus bref délai.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 145 : 22 juin 1940**

Le maréchal Pétain, dans une proclamation pathétique adressée à la population française, avec une émouvante franchise, prépare les esprits aux nouveaux sacrifices qui nous attendent.

LE MÉMORIAL
DES DEUX-SÈVRES
Le Maréchal Pétain, dans une proclamation pathétique adressée à la population française, avec une émouvante franchise, prépare les esprits aux nouveaux sacrifices qui nous attendent
DANS L'ATTENTE
Le Maréchal Pétain parle aux Français
Il explique les raisons de notre échec
Nouvelles de la Radio française

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 170 : 20 juillet 1940**

Défense passive – Le maire prévient les habitants que les mesures prescrites pour le camouflage des lumières sont toujours en vigueur. Se conformer à l'ordonnance de la Feldkommandantur récemment publiée.

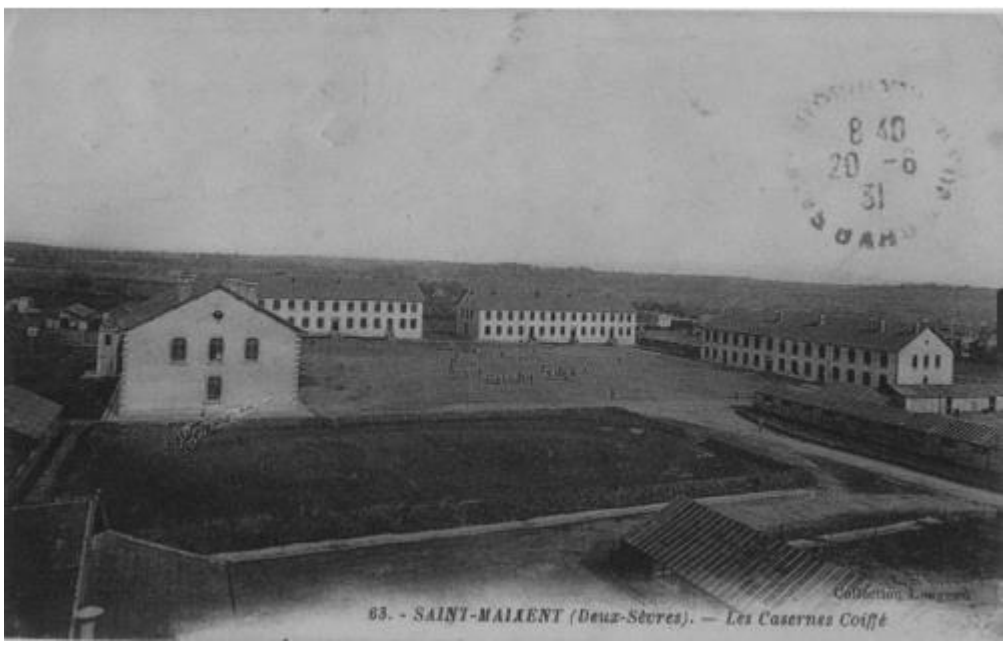

La caserne Coiffé devenue Caserne Hitler en 1940 (Ad79 40 Fi 2177).

SAINT-MAIXENT À L'HEURE ALLEMANDE

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 194 **: 19 août 1940**

Avis – Le maire informe ses concitoyens que, dans le but de prévenir toute dégradation et toute réclamation qui pourrait être présentée par la Kommandantur, il est formellement interdit aux étrangers de pénétrer sur les terrains qui avoisinent la caserne Hitler (anciennement caserne Coiffé) ; seuls, les propriétaires de ces terrains ou fermiers qui les exploitent en conserveront le libre accès ; mais ils seront responsables des actes répréhensibles commis par les enfants. Si ces mesures n'étaient pas observées, elles soumettraient la population à des sanctions très graves.

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 197 **: 22 août 1940**

Liste des prisonniers – La première liste des prisonniers vient de parvenir à la Mairie, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, jours de fêtes exceptés, de 9 h à 11 h, et de 14 h à 16 h. (Bureau du Secrétariat).

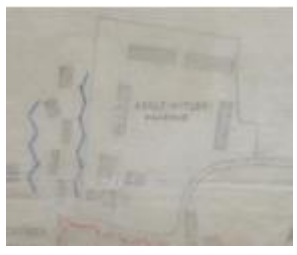

Archives municipales 5 H : la caserne Hitler

PREMIERS SIGNES DE LA COLLABORATION

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 304 : 28-29 décembre 1940**

Avis – Le maire porte à la connaissance de ses concitoyens que, sur rapport verbal de la Feldkommandantur de Niort, des fils téléphoniques auraient été coupés en ville, dans la nuit du 17 courant. Tenant compte de la parfaite correction et de la compréhension actuelle qui ont toujours existé entre la population saint-maixentaise et les troupes occupantes, M. le Feldkommandant veut bien n'appliquer, pour cette fois, aucune sanction à cet acte regrettable, se réservant toutefois d'organiser une garde civique pour la protection de ces fils et de faire payer une très forte rançon aux habitants si pareils faits se reproduisaient. Tous les Saint-Maixentais comprendront la haute portée de cette menace, et le Maire fait un pressant appel à leur esprit de sagesse, à leur résignation dans l'infortune, à la dignité qui caractérise tout citoyen français, pour qu'aucune dégradation ni souillure, si légère soit-elle, ne soit commise à l'avenir.

27 décembre 1940
Liste des étrangers habitants à Saint-Maixent-l'Ecole déclarant ne pas être de confession juive, descendant ou parents de Juifs.

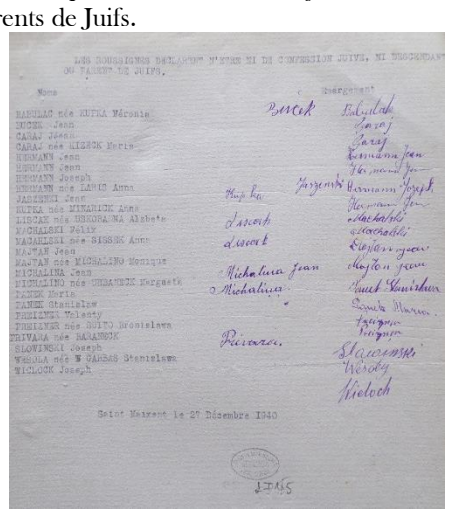

Archives municipales B

1941 : L'ANNÉE DE BASCULE

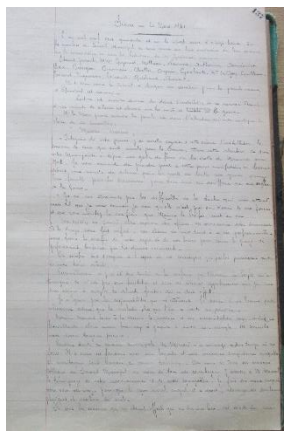

Adresse du Conseil municipal au maréchal Pétain
Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 20 mars 1941

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 4 mars 1941

Sur proposition du docteur Motheau, adoption d'un changement de noms de rues pour substituer aux noms d'avenue de l'école militaire et avenue de la Gare, le nom d'avenue du Maréchal Pétain ; *le nom du Maréchal Pétain étant désormais illustre dans l'histoire le Conseil à l'unanimité adopte cette proposition et prie M. le Préfet de vouloir bien la ratifier.*

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 20 mars 1941
Le Conseil municipal de Saint-Maixent, réuni en séance inaugurale adresse à Monsieur le Maréchal Pétain, chef respecté de l'Etat Français, l'assurance de sa fidélité et le témoignage de sa gratitude pour les éminents services qu'il rend à la France.

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 20 mars 1941

Portrait du maréchal Pétain : selon une circulaire préfectorale, un tirage spécial est réalisé. Il consiste en une gravure grand modèle du maréchal au profit de l'œuvre des prisonniers de guerre ; *"conformément à la proposition de M. le maire, le Conseil formule l'avis unanime que la Ville doit s'inscrire pour un exemplaire de ce portrait de luxe dont le prix sera de 1.500 francs".*

***Le Mémorial des Deux-Sèvres* n° 38, 15-16 février 1941**

Son Portrait

Précisons que c'est à partir de lundi 17 février que nos dévoués facteurs des Postes vendront, au prix de cinq francs l'un, de beaux portraits du Maréchal Pétain.

Tous voudront mettre à la meilleure place les traits du Chef qui nous a évité les pires souffrances.

Cette vente aura lieu au bénéfice exclusif du Secours National.

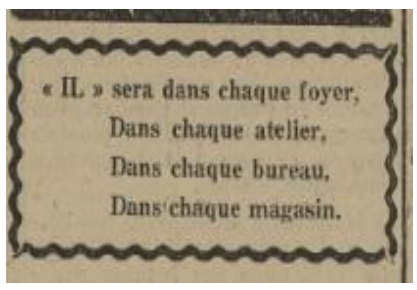

« IL » sera dans chaque foyer,
Dans chaque atelier,
Dans chaque bureau,
Dans chaque magasin.

« IL » sera partout le portrait du Maréchal, car tous les Français l'achèteront à leur facteur des Postes, au prix de 5 francs l'un.

DÉCISIONS MUNICIPALES

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 28 avril 1941

Bassin de natation, dossier concernant la construction d'une piscine en plein air ce qui est demandé par la loi dans les villes de plus de 5.000 habitants.

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 4 septembre 1941

Création d'une caisse de retraite pour les employés des agents communaux et des établissements de bienfaisance de Saint-Maixent-l'Ecole.

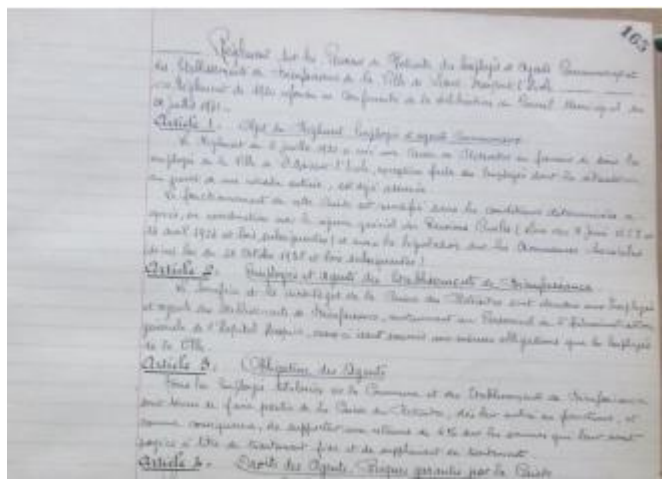

Archives municipales - Délibérations municipales

***Le Mémorial des Deux-Sèvres* n° 121, 27 mai 1941**
La journée des Mères – C'est devant une très nombreuse assistance que s'est déroulée dimanche, sous les halles, la réunion qui a pour but d'honorer les Mères de France. M. le docteur Guyonnet, maire de la ville, y a prononcé une émouvante allocution pour définir et exalter le rôle de la Mère au sein de la famille, rôle primordial pour assurer la vitalité et la durée de la Nation. On a remis aux mères présentes des fractions de billets qui les feront concourir aux chances du prochain tirage de la Loterie Nationale.

NOMINATION DE LÉON GUYONNET LE 12 MARS 1941 PAR LE GOUVERNEMENT

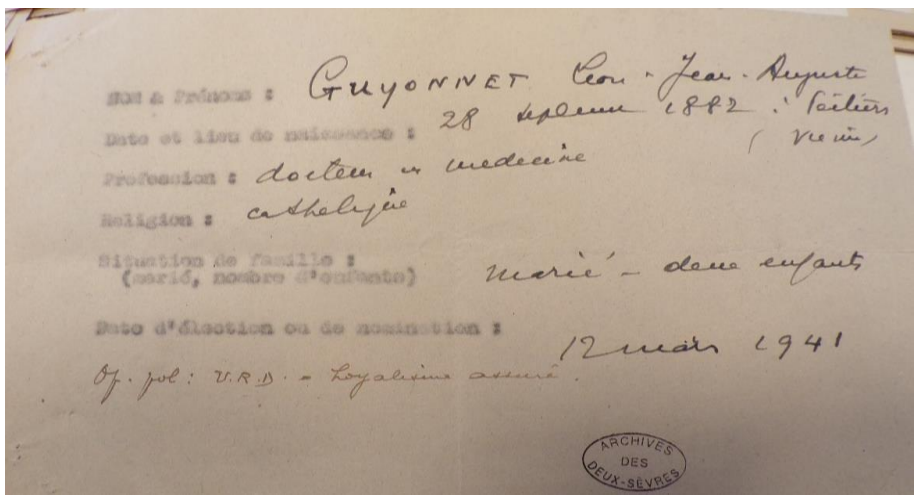

Nom & Prénoms : Guyonnet Léon - Jean - Auguste
Date et lieu de naissance : 28 septembre 1882 - Poitiers (Vienne)
Profession : docteur en médecine
Religion : catholique
Situation de famille (marié, nombre d'enfants) : marié - deux enfants
Date d'élection ou de nomination : 12 mars 1941
Op. pol : U.R.D. - Loyalisme assuré.

ARCHIVES DES DEUX-SÈVRES

Ad79 158 W – Fiche individuelle des maires des Deux-Sèvres mars 1941

Nom et prénoms : Guyonnet Léon, Jean, Auguste ; Date et lieu de naissance : 28 septembre 1882 à Poitiers (Vienne) ; Profession : docteur en médecine ; Religion : catholique ; Situation de famille (marié, nombre d'enfants) : marié – deux enfants ; Date d'élection ou de nomination : 12 mars 1941 ; Op. pol. : URD – loyalisme assuré ».

SOLIDARITÉ

***Le Mémorial des Deux-Sèvres* n° 20 : 25-26 janvier 1941**
Pour les prisonniers de guerre – La maison Nineuil, en collaboration avec ses ouvriers, organise pour le mercredi 19 février, dans la salle du Cinéma X, une belle soirée de famille avec un programme varié, au profit des prisonniers de guerre. Tout le monde se souvient encore du succès obtenu par les mêmes organisateurs de la soirée qu'ils ont déjà donnée le 6 décembre, au profit de nos soldats. Le mercredi 19 février, la soirée comportera un programme des plus attrayants.

T**ransmission 7 mars 1941 : rapport du préfet au département** (www.siv. archives -nationales.culture.gouv.fr)
39.840 réfugiés sont accueillis dans le département.

***Le Mémorial des Deux-Sèvres* n° 26 : 1 et 2 février 1941**
Carte de chaussures – Le maire prévient ses concitoyens qui ont besoin de chaussures "extrême urgence" qu'ils peuvent se présenter à la mairie pour y retirer une fiche de demande. Cette fiche dûment remplie sera examinée par la Commission désignée à cet effet qui, après examen, préviendra les personnes qui ont obtenu un coupon d'achat.

***Le Mémorial des Deux-Sèvres* n° 35 : 12 février 1941**
Allocations aux réfugiés – Lundi 17 février aura lieu, au service des réfugiés, le paiement des allocations : de 9 h 30 à 11 h 30, pour ceux possesseurs des certificats compris entre 1 et 350 ; et pour ceux au-dessus de 350, de 14 h à 17 heures.

LE CHAT NOIR ET LE CUIVRE

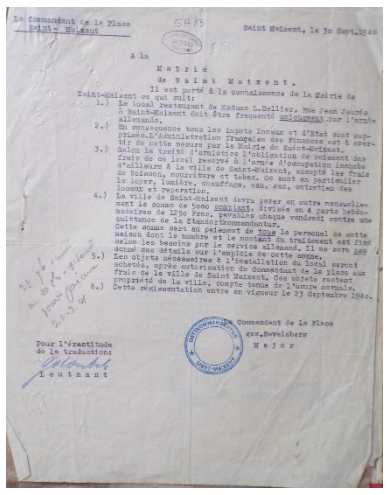

Le Commandant de la Place
Saint-Maixent

Saint Maixent, le 30 Sept. 40

A la
Mairie
de Saint Maixent.

Il est porté à la connaissance de la Mairie de Saint-Maixent ce qui suit:

1.) Le local restaurant de Madame L.Sellier, Rue Jean Jaurès à Saint-Maixent doit être fréquenté uniquement par l'armée allemande.

2.) En conséquence tous les impots locaux et d'Etat sont supprimés. L'Administration Française des Finances est à avertir de cette mesure par la Mairie de Saint-Maixent.

3.) Selon le traité d'armistice l'obligation de paiement des frais de ce local réservé à l'armée d'occupation incombe d'ailleurs à la ville de Saint-Maixent, excepté les frais de boisson, nourriture et tabac. Ce sont en particulier le loyer, lumière, chauffage, eau, gaz, entretien des locaux et réparation.

4.) La ville de Saint-Maixent devra payer en outre mensuellement la somme de 5000 francs comptant, divisé en 4 parts hebdomadaires de 1250 Frcs. payables chaque vendredi contre une quittance de la Standortkommandantur.
Cette somme sert au paiement de tous le personnel de cette maison dont le nombre et le montant du traitement est fixé selon les besoins par le service allemand. Il ne sera pas donné de détails sur l'emploi de cette somme.

5.) Les objets nécessaires à l'installation du local seront achetés, après autorisation du Commandant de la place aux frais de la ville de Saint Maixent. Ces objets restent propriété de la ville, compte tenue de l'usure normale.

6.) Cette réglementation entre en vigueur le 23 Septembre 1940.

Commandant de la Place
gez.Sevelsberr
Major

Pour l'exactitude
de la traduction:
Lieutenant

(Archives municipales 5 H : 30 septembre 1940)

Maison close

Avec la Guerre, la maison de tolérance *La Grande Porte* est contrainte par les Allemands à changer de nom : ce sera *Le chat noir*. L'établissement se situe rue Jean Jaurès, à l'emplacement de l'ancienne grande poste. Les conditions sont les suivantes.

1/ le local restaurant de Madame S., rue Jean Jaurès à Saint-Maixent doit être fréquenté uniquement par l'armée allemande.

2/ En conséquence tous les impôts locaux et d'Etat sont supprimés. L'administration française des finances est à avertir de cette mesure par la mairie de Saint-Maixent.

3/ Selon le traité d'armistice l'obligation de paiement des frais de ce local réservé à l'armée d'occupation incombe d'ailleurs à la ville de Saint-Maixent, excepté les frais de boisson, nourriture et tabac. Ce sont en particulier le loyer, lumière, chauffage, eau, gaz, entretien des locaux et réparation.

4/ La ville de Saint-Maixent devra payer en outre mensuellement la somme de 5000 francs comptant, divisé en quatre parts hebdomadaires de 1250 francs payables chaque vendredi contre une quittance de la Standortkommandantur. Cette somme sert au paiement de tous les personnels de cette maison dont le nombre et le montant du traitement est fixé selon les besoins par le service allemand. Il ne sera pas donné de détails sur l'emploi de cette somme.

5/ Les objets nécessaires à l'installation du local seront achetés, après autorisation du commandant de la place aux frais de la ville de Saint-Maixent. Ces objets restent propriété de la ville, compte tenue de l'usure normale.

6/ Cette réglementation entre en vigueur le 23 septembre 1940.

Au printemps 1941, l'établissement cesse d'avoir de tels avantages.

Le cuivre

A la même époque, les Allemands récupèrent tous les métaux qu'ils peuvent pour l'effort de guerre. A Saint-Maixent-l'Ecole, la statue de Judith est ainsi fondue.

Ad79 40 Fi 8125

Transmission 8 avril 1942 : rapport du préfet au ministre de l'Intérieur (www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr)

Sur le plan local, l'enlèvement des statues et objets de bronze a fait l'objet de critiques qui, si elles ne sont pas dirigées contre le maréchal et le gouvernement, contiennent cependant beaucoup d'amertume. La population reste persuadée que cette récupération est imposée par les autorités allemandes et à leur profit.

RÉSISTANCE(S)

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 196 : 26 août 1941**

Avertissement – Des affiches intéressant l'engagement dans la Légion contre le bolchevisme ont été dénaturées dans leur texte, au cours de la nuit dernière. Les autorités occupantes menacent d'appliquer des sanctions allant jusqu'à l'organisation d'une garde civile si pareil fait se reproduit. Dans ces conditions, le Maire fait un appel pressant à ses administrés et leur demande de s'abstenir à l'avenir de telles manifestations susceptibles d'amener des sanctions frappant toute la population.

Transmission 5 mars 1942 : rapport du préfet au ministre de l'Intérieur (www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr)

Opinion publique : les nombreuses réquisitions et les exigences des troupes en cantonnement ne permettent pas à la population d'évoluer vers une collaboration franco-allemande.

Triangle 16 : groupe de résistance du Saint-Maixentais (Ad79 38 J)

Service du Travail Obligatoire

Selon les prescriptions des lois du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943, on ne peut quitter le lieu de Travail qu'avec le consentement préalable de l'Inspecteur du Travail ou du Commissariat au Service Obligatoire du Travail. Toutes infractions à ces prescriptions sont punies d'une amende ou d'un emprisonnement.

De plus, la rupture irrégulière du contrat de travail est punie, conformément au paragraphe de l'ordonnance du 18 décembre 1942, du Chef de l'Administration militaire en France, sur la protection des Troupe d'Occupation, de prison, d'amende, des travaux forcés, et, dans les cas graves, de mort.

Niort, le 28 Juin 1943.

Ad79 158 W – Affiche pour le STO

VIE QUOTIDIENNE

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 249 : 27 octobre 1941**

Cantine scolaire – Le Conseil municipal, assuré de l'aide du Secours National, a décidé la création d'une cantine scolaire qui sera ouverte, le mardi 4 novembre, avenue Gambetta, n° 84 à tous les enfants fréquentant les écoles primaires publiques et privées. Cette cantine assurera le repas de midi, tous les jours de classe. Une circulaire donnant tous les renseignements utiles sera adressée aux familles.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 298 : 29 décembre 1941 (politique nataliste)**

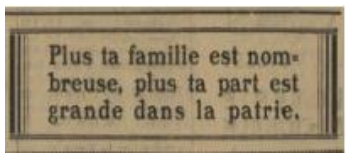

PROPAGANDE

CHRONIQUE LOCALE
ET DÉPARTEMENTALE

Protection contre les Maquisards

Nous sommes informés que des groupes du Maquis fuient devant l'invasion anglo-américaine pour ne pas être mobilisés et encadrés par ceux-ci.

Ces bandes ne vivent que sur la population ; aussi mettons-nous cette dernière en garde contre les exactions et les violences possibles.

En toutes occasions, l'aide milicienne est assurée à tous.

Aidez la MILICE FRANÇAISE !

La MILICE FRANÇAISE vous aidera !

LA MAISON GATINEAU, Coiffeur-Parfumeur, 48, rue Victor-Hugo, informe sa clientèle que le magasin sera fermé du 15 au 29 août pour congés annuels.

LA QUESTION DES PRISONNIERS…

Les Allemands mettent en place un échange entre prisonniers rentrant en France et Français partant travailler en Allemagne. Cette Relève consiste en un prisonnier rapatrié pour trois travailleurs envoyés. La propagande s'empare rapidement du sujet

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 180 : 18 septembre 1942

Nos prisonniers libérés – Ce matin sont arrivés à Saint-Maixent par le premier train de 4 h 31, quelques libérés de la commune et des environs qui ont été aussitôt conduits au Centre d'Accueil où des infirmières de la Croix-Rouge et du Secours National leur ont offert une confortable collation. Les familles prévenues étaient là et ont eu la joie d'embrasser ceux qui leur étaient rendus. Durant toute la matinée, nos compatriotes ont été l'objet d'un chaleureux et touchant accueil de la part des personnes qui les ont approchés. Mais la réception officielle n'a eu lieu qu'à 11 heures. M. Roger Machart, préfet des Deux-Sèvres, a tenu à la présider, ayant à ses côtés, M. Raymond Bézias, son chef de cabinet. Assistaient également à cette manifestation : M. Deberne, président du Comité départemental d'assistance aux prisonniers de guerre ; M. Lélant, président de la section niortaise du même comité ; M. le maire de Saint-Maixent, accompagné de son conseil municipal, les personnalités officielles représentant les groupements qui, à un titre quelconque, sont liées à l'activité des œuvres touchant nos Prisonniers. Les autorités d'occupation étaient présentes. M. le préfet a prononcé des paroles de bienvenue qui ont visiblement ému les auditeurs. Le Mémorial ayant été représenté à cette réunion, nous en parlerons plus longuement dans notre prochain numéro.

Le Mémorial des Deux-Sèvres n° 180 : 18 septembre 1942

Après qu'on eut écouté la Marseillaise exécutée à un phono, des discours assez brefs, mais tous empreints d'une cordialité émue, ont été prononcés par le maire de Saint-Maixent, M. Deberne, M. le capitaine de Barry, le préfet des Deux-Sèvres. Après quoi on a servi un vin d'honneur et l'on a choqué les verres avec les prisonniers. Dans des conversations toutes amicales, ceux-ci n'ont pas caché leur contentement, leur grande joie même.

Ils avaient bonne mine disant qu'ils n'avaient eu qu'à se louer des égards dont ils ont été l'objet durant leur captivité. Ils sont surtout reconnaissants au chancelier Hitler de leur libération. Ils ont ensuite traduit leur sentiment par la rédaction séance tenante d'un télégramme qu'ils ont prié le capitaine de Barry de transmettre au Führer pour lui dire leur profonde gratitude. Tous ont exprimé également leur souhait ardent que se réalise la réconciliation prochaine et définitive entre la France et l'Allemagne. Enfin, non moins ouvertement, ils ont dit leur confiance en la politique du Président Laval et leur affectueuse affection pour le maréchal.

> *Ils ont ensuite traduit leur sentiment par la rédaction séance tenante d'un télégramme qu'ils ont prié le capitaine de Barry de transmettre au Führer pour lui dire leur profonde gratitude.*
>
> Prisonniers libérés de Saint-Maixent selon *Le Mémorial des Deux-Sèvres*

Mais la réalité est bien différente…

5 janvier 1943 : rapport du préfet au ministre de l'Intérieur
(www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr)

Pour l'instant 255 prisonniers rentrés arrivent armés d'un excellent esprit et prêts à suivre sans discussion le gouvernement du maréchal. Mais ils sont aussitôt dispersés, déconcertés et repris par leur milieu. Aussi arrivent-ils rapidement à une attitude de prudente réserve qui les porte à se soustraire à toute participation active à la vie nationale. Ils reprennent leur vie dans leurs foyers et s'en tiennent à une correction sans enthousiasme qui ne leur permet pas d'exercer une influence utile dans le sens de la Révolution nationale.

1943

L'Heure nouvelle

Un décret qui va paraître au « Journal Officiel » décide que l'heure légale sera retardée d'une heure le 4 octobre prochain, à trois heures du matin.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 187 : 24 septembre 1943**

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 192 : 1er octobre 1943**
Audiences du 30.9.1943. Vols. Le nommé M. C., 51 ans, manœuvre à Saint-Maixent, a dérobé chez plusieurs cultivateurs des fruits et des légumes. C'est un récidiviste. Le tribunal le condamne à un mois de prison.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 207 : 22 octobre 1943**
Audiences du 21.10.1943 – Vols. Un électricien de Saint-Maixent, nommé V. L., 36 ans, au moment de prendre à Niort le train pour rentrer chez lui, s'est approprié, en gare, un colis de tissus qui se trouvait sur un chariot de bagages. Il fera six mois de prison.

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 207 : 19 novembre 1943**
Audiences du 18.11.1943. Affaires d'avortements. Le tribunal a distribué à cinq femmes de Niort, St-Maixent, Ste-Pezenne et Vouillé, pour avoir pratiqué des manœuvres abortives sur elles-mêmes ou les avoir aidées, des condamnations à 2, 3, 6 et 8 mois de prison.

NOUVEAUX RÉFUGIÉS

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 195 : 5 octobre 1943**
Réfugiés nantais dans les Deux-Sèvres. Dans le courant de la semaine dernière, de nombreux réfugiés de la ville de Nantes, qui ont subi un nouveau bombardement terroriste de la part des Anglo-Américains, ont été reçus dans notre département où l'on avait préparé des abris pour recevoir ces infortunés sinistrés dont plusieurs étaient blessés assez légèrement pour pouvoir voyager. Ils ont été répartis suivant l'importance des localités et les possibilités d'hébergement, d'abord dans les communes de Prahecq, Aiffres, Fors, Périgné, Melle, St-Maixent, Chavagné, Surin, St-Laurs, Louin. Tous ceux qui sont passés par la gare de Niort ont été reçus par les services de la Croix Rouge qui leur a prodigué des soins et assuré leur nourriture. D'autres arrivages sont prévus pour être accueillis dans d'autres communes.

ANCIENS PRISONNIERS

Le Mémorial des Deux-Sèvres **n° 195 : 5 octobre 1943**
Maison du prisonnier – Les prisonniers de guerre du canton de Saint-Maixent, sont informés qu'à partir du lundi 22 novembre, une permanence de la maison du prisonnier des Deux-Sèvres fonctionnera, 7 rue Denfert-Rochereau (centre de libération). Les intéressés sont priés de s'adresser à ce service, dont les heures d'ouverture sont les suivantes : de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures 30. Fermetures les samedis et dimanches à midi.

CHRONIQUE MUNICIPALE 1943

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 26 février 1943
Inspection médicale des enfants dans les écoles

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 3 juillet 1943
Circulaire du chef du gouvernement pour adopter une commune sinistrée. Saint-Maixent-l'Ecole Archives adopte celle de Vouziers.

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 29 octobre 1943
Plaintes ont été adressées tendant à démontrer que des personnes inscrites au bureau de bienfaisance entretenaient des chiens avec le pain et la viande donnés par la ville. Affaire renvoyée à la police

AM 5 H – *Laissez-passer pour un sapeur-pompier en cas d'alerte de jour ou de nuit, juin 1944, Jean Fougou*

1944

Arrestation de Marthe Grillon

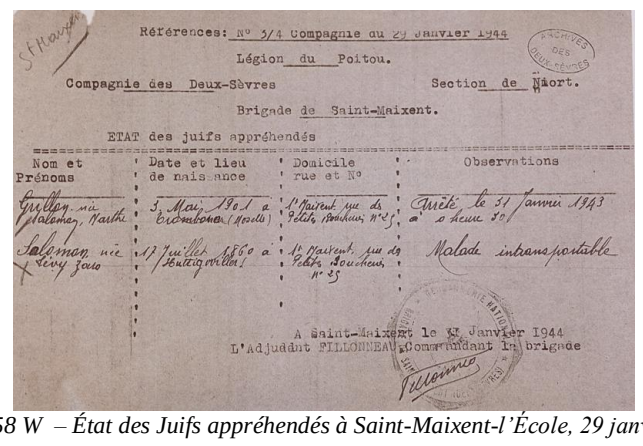
Références: N° 3/4 Compagnie du 29 janvier 1944
Légion du Poitou.
Compagnie des Deux-Sèvres — Section de Niort.
Brigade de Saint-Maixent.
ETAT des juifs appréhendés

Nom et Prénoms	Date et lieu de naissance	Domicile rue et N°	Observations
Grillon née Salaman, Marthe	5 Mai 1901 à Bischwiller (Moselle)	1er Maixent, rue des Petits Bouchers, N° 5	Relâchée le 31 janvier 1943 à 10 heures 30
Salaman née Levy Jeno	17 Juillet 1860 à Hautzigovitch	1er Maixent, rue des Petits Bouchers, N° 5	Malade intransportable

A Saint-Maixent, le 31 janvier 1944
L'Adjudant FILLONNEAU Commandant la brigade

Ad 79 158 W – État des Juifs appréhendés à Saint-Maixent-l'École, 29 janvier 1944

Archives municipales - Délibération du Conseil municipal : 11 juin 1944
Lettre du préfet des Deux-Sèvres au maire de Saint-Maixent-l'Ecole :
J'ai l'honneur de vous faire connaître que par dépêche du 11 avril 1944, M. le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, vient de m'informer qu'étant donné les conditions difficiles où se trouvent l'agriculture et l'industrie nationale et la nécessité impérieuse de se procurer le bronze indispensable, il ne lui était pas possible de conserver un seul monument en bronze dans le département des Deux-Sèvres. La statue de Denfert-Rochereau, érigée à Saint-Maixent-l'Ecole doit donc être déposée. L'enlèvement sera effectué à brève échéance par les agents du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux, qui se mettront, à cet effet en rapport avec vos services. Vous voudrez bien m'indiquer si vous désirez voir le remplacement du monument dont il s'agit par une statue en pierre.

Réponse du maire de Saint-Maixent-l'Ecole au préfet des Deux-Sèvres :
C'est avec émotion que j'ai appris par votre lettre du 21 avril 1944, l'enlèvement de la statue du colonel Denfert-Rochereau. Ce monument représentait pour les Saint-Maixentais, et les officiers et élèves de l'Ecole militaire un symbole de gloire, d'honneur et de dévouement et de patriotisme, la ville s'enorgueillissait à juste titre de cet illustre enfant de Saint-Maixent, auquel ce monument avait été élevé dans sa ville natale par souscription nationale. Tout en appréciant l'offre que vous nous faites, je crois pouvoir vous assurer, Monsieur le préfet, que les habitants de Saint-Maixent préfèreront conserver le monument même inutile que leur rappelle le souvenir de leur compatriote, plutôt que d'offrir à leur regard une œuvre qui ne parlera pas à leur cœur.

LIBÉRATION

La foule durant le défilé des F.F.I. à la Porte de Châlo

***La Nouvelle République* n° 13 : 14 septembre 1944**

***La Nouvelle République* n° 20 : 22 septembre 1944**
Nos alliés à Saint-Maixent – Plusieurs camions de soldats alliés sont passés dans la matinée de mercredi à Saint-Maixent. Acclamés dans la traversée de la ville, ils stoppèrent quelques minutes, pour serrer, au hasard quelques mains, dans la foule qui, déjà, s'amassait autour des camions. Ils repartirent au milieu des vivas.

***La Nouvelle République* n° 24 : 27 septembre 1944**

Le retour prochain du 114e – Remercions d'abord chaleureusement les Autorités procédant à la formation du régiment, d'avoir eu la pensée de lui donner le numéro de celui qui fut la gloire de notre ville et dont la suppression fit un vide immense, surtout dans le cœur de ceux ayant servi dans ce régiment. Aussi, tous les anciens de 114e, 314e et 67e Territorial, auront à cœur de recevoir dignement leurs descendants. Dans ce but, nous les prions de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu mardi, à 20 h 30, salle de la Mairie, pour arrêter les modalités de cette réception. Il faut que cette réception soit une communion étroite de cœurs, et que nous puissions pour insuffler l'esprit qui nous anima, nous, les anciens pendant la Grande Guerre, celui de la discipline, du sacrifice et de la camaraderie. Ceux qui ne pourraient venir à la réunion et seraient désireux – comme c'est leur devoir – d'assister à la cérémonie de présentation, sont priés de se faire connaître verbalement ou par écrit à M. Mothet, 31, rue Clemenceau, qui leur fera savoir la date et les modalités de cette cérémonie, où tous les anciens précités, formeront une délégation à part.

CLIN D'ŒIL

***La Nouvelle République* n° 31 : 3 octobre 1944**
Un record de lenteur – A la poste, rien ne se perd ! M. Sauquet, chef cantonnier, nous signale qu'étant mobilisé à Niort le 25 juin 1940, il déposa à la poste de cette ville une lettre à l'adresse de sa femme, habitant Saint-Maixent. Cette lettre est arrivée à destination le 29 septembre 1944. Plus de quatre années pour parcourir 25 kilomètres ! N'est-ce pas un record ?

AUTORITÉ

***La Nouvelle République* n° 18 : 20 septembre 1944**
Consignes adressées à la population par le commandant de la place – 1/ le commandant d'armes rappelle que l'état de siège étant maintenu, les heures du couvre-feu sont les suivantes : 6 heures et 23 heures ; 2/ qu'il est nécessaire de posséder un laissez-passer lorsqu'on effectue un voyage dans un rayon de plus de 10 kilomètres ; 3/ le commandant d'armes rappelle à la population qu'elle se doit de respecter les F.F.I. et que toute parole malveillante peut attendre des sanctions.

***La Nouvelle République* n° 13 : 14 septembre 1944**
Nouveau conseil municipal – Léon Guyonnet (maire), Paul Favreau (adjoint), Jean Baric, Alphonse Bersejeai, Henri Chalet, Léon Ingueneau, Marcel Pérault, Yves Bonnin, Paul Moreau, Maurice Lairet, Lucien Naslin, René Gilbert (membres)

***La Nouvelle République* n° 24 : 27 septembre 1944**

« Le Gouvernement Provisoire de la République proclame que sont rétablis les traditionnels principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité ».
(Jean SCHUHLER)

***La Nouvelle République* n° 14 : 15 septembre 1944**

EPURATION

L'épuration est revendiquée : "La police des F.F.I. a procédé à l'arrestation d'un certain nombre de collaboratrices, souvent intéressées qui, déjà, ont rejoint des camps de concentration. Nous croyons savoir que les enquêtes continuent afin d'assainir la population" (*La Nouvelle République* n° 14 : 15 septembre 1944). Elle cache néanmoins son lot d'injustices, de règlements de comptes et de dénonciations calomnieuses.

Deux prisons sont créées à Salles et Saint-Maixent, la liste donne les motifs : "relations avec les Allemands", "suspect", "agent de la gestapo", "dénonciations", "interprète à la Kommandantur", "ami de la LVF". Rares sont les condamnations. Au-delà de la prison, des condamnations à l'indignité nationale, des saisies sont réalisées. Alexandre G., marchand de meubles 51 rue Châlons est ainsi condamné à cinq ans d'indignité nationale et à la confiscation d'1/5e de ses biens par la Chambre civique, le 18 mai 1945. D'autres sont inquiétés sans réelle raison. Madame Simone L. née G qui demeure faubourg Charrault est par exemple interrogée par la brigade de gendarmerie de Saint-Maixent. Elle reconnait avoir travaillé pour les Allemands pendant un an mais deux témoins attestent de sa bonne moralité. Maurice V. atteste qu'elle "est une pauvre malheureuse et si elle a travaillé pour les Allemands, c'était pour subvenir à ses besoins. Je n'ai jamais vu cette femme en compagnie des Allemands. A mon avis, elle ne doit pas être considérée comme dangereuse". (Ad79 158 W)

AU LENDEMAIN DE LA LIBÉRATION

Ravitaillement

La Nouvelle République **n° 20 : 2 décembre 1944**

La question du beurre – Dans une lettre adressée à M. le chargé de fonctions préfectorales du département, la section communiste de Saint-Maixent croit être l'interprète de toute la population pour protester vivement contre la suppression possible de toute ration de beurre pour décembre. Elle dit notamment :

Alors que nous subissions l'odieux joug allemand, et que les Boches accaparaient 80 % des matières grasses de notre pays, de maigres rations ont toujours été distribuées. Faut-il croire que les éléments vichyssois restés en place font tout pour susciter un vif mécontentement populaires par de telles mesures provocatrices ?

Dans les grandes villes, on souffre du manque de matières grasses. Ici, l'ensemble de la population n'en perçoit pas beaucoup plus qu'à Paris, par exemple. Où passe donc le beurre ? Comment expliquer cette subite et totale disparition ?

Nous insistons pour qu'une distribution équitable soit effectuée dans notre département, et nous sommes assurés que cette mesure ne peut, en rien, léser nos compatriotes des autres départements.

La section communiste fait appel au bon sens de tous pour éviter le marché noir du beurre dans certaines laiteries : elle demande que toutes les laiteries soient surveillées sévèrement.

Afin de remédier à cette situation, nous proposons qu'une commission de contrôle, composée de personnes dont l'intégrité et la probité ne peuvent être mises en doute, et ayant un minimum de connaissances techniques, soit constituée immédiatement, pour vérifier la production des matières grasses et leur judicieuse répartition, ainsi que la distribution du lait.

Nous nous élevons également contre le maintien de deux catégories de consommateurs et nous nous étonnons que les méthodes vichyssoises, si détestées, soient encore maintenues.

Féminisme et Libération

La Nouvelle République **n° 88 : 12 décembre 1944**

Union des Femmes Françaises – L'Union des Femmes Françaises, lors de sa réunion du 6, a examiné plusieurs questions intéressant son activité. Les adhérentes ont approuvé l'envoi au CDL et au Chargé des fonctions préfectorales, de la lettre suivante :

L'Union des Femmes Françaises, au nom de ses 180 adhérentes, élève une très énergique protestation contre la lenteur incompréhensible apportée dans notre cité, à prendre de sévères sanctions contre tous les collaborateurs avoués ou cachés de l'ennemi qui nous a fait tant de mal. Les femmes Saint-Maixentaises ne se réclament point de vengeance et n'agissent pas par haine. Elles demandent simplement justice contre tous ceux, qui en présence de l'ennemi exécré et barbare, firent publiquement de la propagande pour les Nazis, s'enrichirent en trafiquant avec eux, adhérant aux Amis de la L.V.F. Tous les St-Maixentais connaissent ces collaborateurs et s'il faut préciser des noms et apporter des témoignages, l'U.F.F. le fera publiquement. Pour ces mauvais Français, deux mesures s'imposent : proclamation de leur indignité nationale ; suppression de leurs droits civils. Par ailleurs, les femmes St-Maixentaises considèrent que les élections prochaines ne doivent pas avoir lieu avant le retour des trois millions de Français qui se trouvent encore sur le sol allemand. Elles font appel à toutes les sections U.F.F. ainsi qu'à tous les groupements et organisations amis, pour protester avec elles auprès des pouvoirs publics.

OCTOBRE 1944

Revue des 1.500 soldats des 3e et 4e bataillon du 114e RI à laquelle assistent près de 10.000 personnes.

Ad79 34 Fi 1345 et 79 34 Fi 1347
Les soldats ont reçu leur peau de mouton et vont partir sur le front de La Rochelle.

Photo publiée avec l'aimable autorisation de Daniel Naud
Au centre : Léon Guyonnet, le général Montgomery, le général de Lattre de Tassigny

PUBLICATIONS

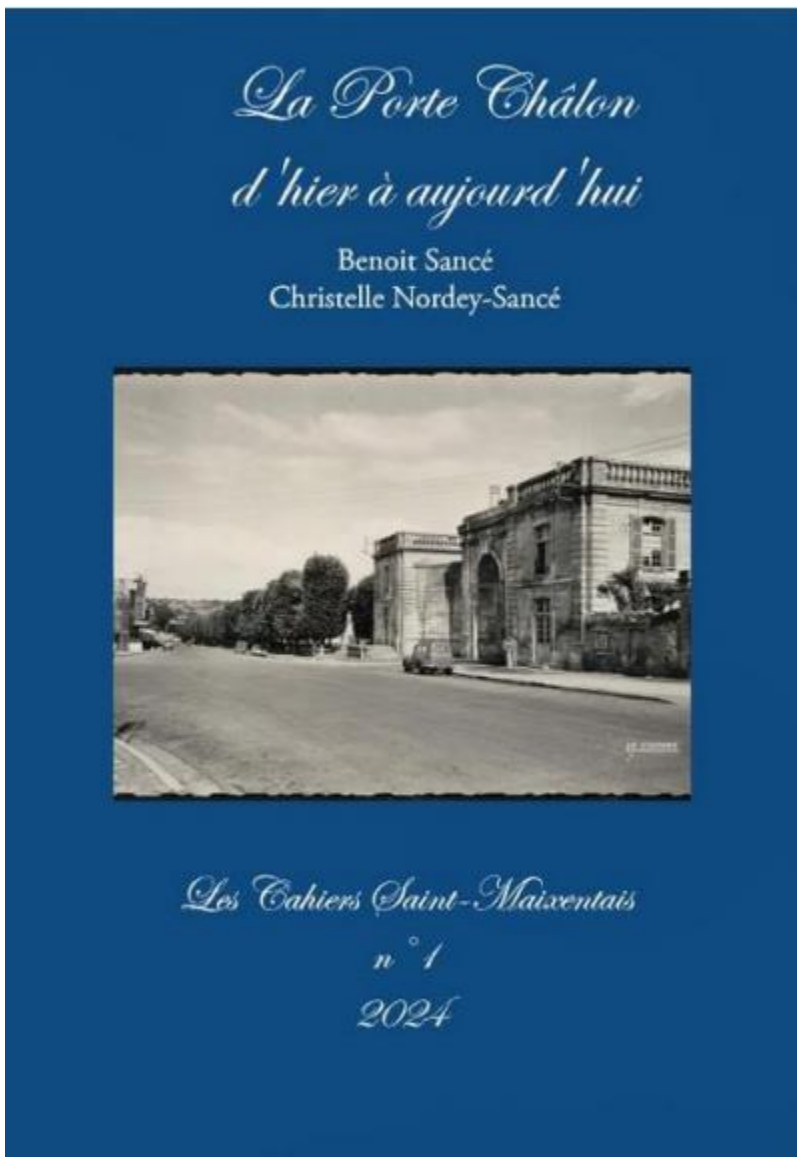

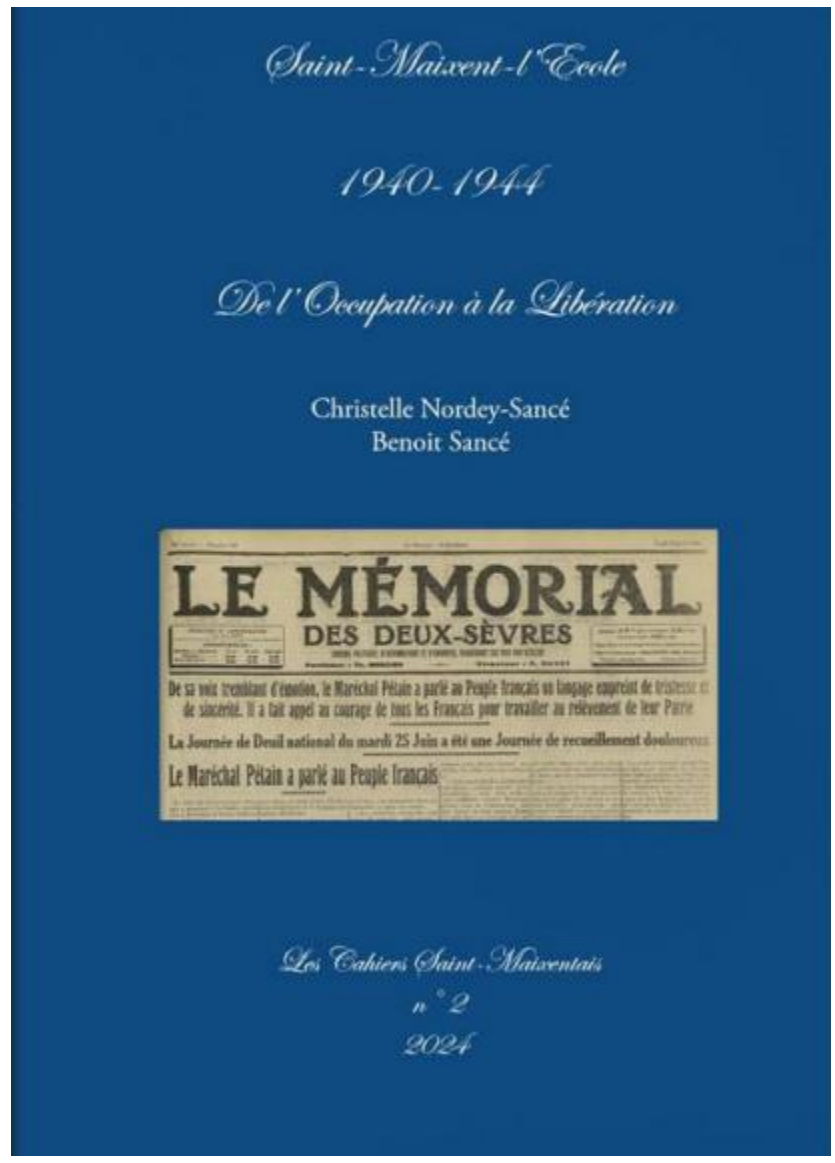

La Porte Châlon d'hier à aujourd'hui, Les Cahiers saint-maixentais, n° 1, 55 pages, 10 euros.

Saint-Maixent-l'Ecole 1940-1944, de l'Occupation à la Libération, Les Cahiers saint-maixentais, n° 2, 96 pages, 15 euros.

En vente auprès des auteurs ou lors des Journées du patrimoine le samedi 21 septembre de 14 h à 17 h, à la Porte Châlon à Saint-Maixent-l'Ecole

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Samedi 21 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures

La Porte Châlon

d'hier à aujourd'hui

L'association Sanctus Maixentus vous propose :

Une visite guidée et costumée des extérieurs de la Porte Châlon et d'une partie des intérieurs,

Une exposition de l'évolution de la Porte Châlon à travers les âges,

Une évocation de Saint-Maixent pendant la Seconde Guerre mondiale.

Rendez-vous en continu à la Porte Châlon

Entrée libre et gratuite

EXPOSITION – MUSÉE DE LA VIE RURALE ET DE LA COIFFE À SOUVIGNÉ

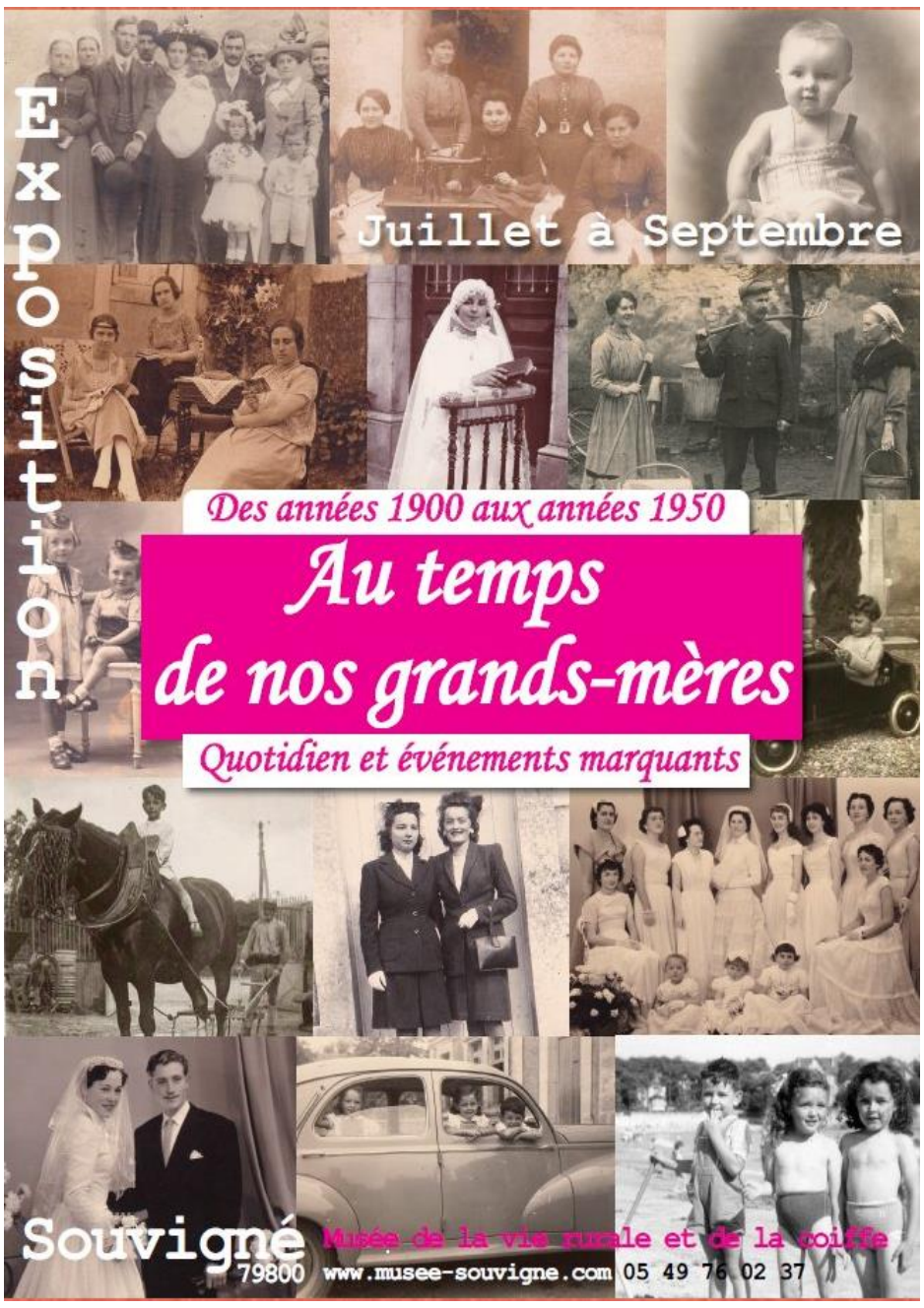

Photo Sanctus Maixentus (15.8.2024)